



[www.lesjeunesbleus.com](http://www.lesjeunesbleus.com)

Guillaume DELARUE  
Délégué national de la Droite Libre  
Conseiller National Jeune de Loire Atlantique

**Monsieur Fabien de Sans Nicolas**  
**Président des Jeunes Populaires**  
**55 rue de la Boétie**  
**75384 Paris Cedex 08**

Nantes, le 11 août 2008,

Monsieur le Président,

Par ce courrier, je vous faire part de mes craintes concernant le déroulement de la campagne pour l'élection du Président des Jeunes Populaires et de son bureau national. En effet, il semblerait que l'égalité entre les candidats ne soit pas respectée et que la régularité du scrutin ne soit plus assurée.

Selon l'article 16.2 du règlement intérieur des Jeunes Populaires, le dépôt des candidatures doit être clos trois semaines avant le premier tour du scrutin. Votre courrier électronique du 28 juillet dernier, envoyé à l'ensemble des CNJ, fixait cette date au lundi 4 août à minuit.

Or, Aurore Bergé faisait part du dépôt de sa propre liste le 4 août au soir, comme l'a souligné une dépêche AFP du mardi 5 août. Par un communiqué des Jeunes Populaires publié le même mardi sur le site de l'UMP, la fusion des listes de Benjamin Lancar, Aurore Bergé et Matthieu Guillemin a été rendu publique, soit après la date limite de dépôt des candidatures.

Ainsi, je vous serai gré de nous confirmer, par un document probatoire, que la liste menée par Benjamin Lancar, Aurore Bergé et Matthieu Guillemin a bien été déposée dans les délais impartis par le règlement intérieur des Jeunes Populaires et par votre courrier électronique susmentionnés.

De plus, le communiqué des Jeunes Populaires paru le 5 août sur le site de l'UMP, informant le public de la candidature commune de Benjamin Lancar, Matthieu Guillemin et Aurore Bergé semble constituer une illégalité au titre de l'article 4 des statuts de l'Union, dont est lié le règlement intérieur des Jeunes Populaires. Effectivement, cet article dispose que le fonctionnement de l'UMP est démocratique. Pourtant, avoir autorisé la publication d'un tel communiqué sans offrir la même possibilité aux autres candidats est constitutif d'une violation de l'égalité entre les candidats à la Présidence des Jeunes Populaires et à son Bureau National, base de tout fonctionnement démocratique.

Nous vous demandons donc de rétablir cette égalité en nous donnant la possibilité de nous exprimer pour la même durée sur la page d'accueil de l'UMP puis dans la catégorie « communiqués ».

Face aux craintes de violations des fondements des valeurs de notre mouvement, je vous fais part de ma saisine de la Commission d'organisation et de contrôle des opérations électorales afin qu'elle s'assure de la régularité de la campagne et du scrutin au titre de l'article 29 alinéa 2 des statuts de l'UMP,

Je vous invite également à saisir ou à faire saisir le comité de contrôle des Jeunes Populaires pour que cessent ces irrégularités dans l'égalité des candidats et le déroulement de la campagne.

Par ailleurs, nous vous demandons d'accepter la présence d'un ou plusieurs mandataires de notre liste au sein de la commission qui supervisera le premier tour de l'élection du Président des Jeunes Populaires.

Nous vous demandons également de nous accorder un temps de parole à la tribune durant les universités d'été à Royan en septembre avant ou après la proclamation des résultats et de nous donner accès au fichier des adhérents.

Je vous demande également de sortir de votre silence pour faire arrêter les calomnies qui fusent dans cette campagne à l'encontre d'autres candidats et d'éviter les démissions massives des CNJ qui serait une honte et une catastrophe pour les Jeunes Populaires.

Pour ma liste et l'association La Droite Libre qui nous soutient, cette situation est intolérable. Les Jeunes Bleus se sont fixés le but de faire naître un débat de fonds, d'idées au sein des Jeunes Populaires durant cette campagne. Notre objectif est d'en faire un mouvement écouté et reconnu sur la scène politique. Ces dérapages sont le meilleur moyen d'éviter la confrontation d'idée pour de la confrontation de personnes, jamais constructif.

En cas de non réponse de votre part, il est vrai que nous pourrions saisir les juridictions compétentes sur les questions évoquées ci-dessus. Je ne doute pas, et mes colistiers avec moi, que vous pourrez nous confirmer le caractère infondé de nos légitimes interrogations apparues lors du déroulement du dépôt des listes et au regard du principe d'égalité entre les candidats. Malgré les critiques que cet éventuel recours pourrait faire naître contre notre parti, il s'agit ici de défendre les valeurs de l'UMP et notre fidélité au Président de la République.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération respectueuse.

**Guillaume DELARUE**  
**Candidat à la Présidence des Jeunes Populaires**

NB : cette lettre sera rendue publique sur le site internet des Jeunes Bleus et par la communication aux médias. Elle sera envoyée, pour copie, au Président de la République, au secrétaire général de l'UMP, au Directeur général de l'UMP et à la Commission d'organisation et de contrôle des opérations électorales de l'UMP.